

**NOTICE DU PATOIS
VENDEEN,
PRÉCÉDÉE D'UNE
BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649776870

Notice du Patois Vendéen, Précédée d'une Biographie de l'Auteur by Revellière-Lépeaux

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

REVELLIÈRE-LÉPEAUX

**NOTICE DU PATOIS
VENDEËN,
PRÉCÉDÉE D'UNE
BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR**

FONTENAY-VENDÉE. — IMPRIMERIE N° E. FILLON

Rue Royale, 20, près le Pont Neuf

N° 12

LB

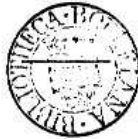
NOTICE
DU
PATOIS VENDÉEN

PAR

REVELLIÈRE-LÉPEAUX

ANCIEN DIRECTEUR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉCÉDÉE D'UNE BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR



NJORT
L. CLOUZOT, LIBRAIRE - ÉDITEUR
Rue des Halles

FONTENAY- VENDÉE
M^e E. FILLON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue Royale

1867

303. h. 18.

NOTICE

471

REVELLIÈRE-LÉPEAUX

ANCIEN DIRECTEUR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Revellière-Lépeaux (Louis-Marie) naquit, le 24 août 1753, à Montaigu, département de la Vendée (1). Son père, homme de mérite et d'un caractère élevé, était juge des traites, et exerça pendant trente ans les fonctions de maire de sa petite ville. Presque sans fortune, il s'imposa les plus grands sacrifices, pour donner à sa fille et à ses deux fils l'éducation libérale qu'il avait lui-même reçue. L'aîné, après avoir étudié la jurisprudence avec succès, passa plusieurs années à Paris et finit par se fixer à Angers, où il acheta une charge de conseiller au présidial. Ses grandes lumières et sa probité lui attirèrent l'estime universelle. Ayant embrassé avec beaucoup de modération les principes de 1789, il expia sur l'échafaud de la terreur l'imputation banale de fédéralisme. On n'osa pas cependant le faire périr sous les yeux de ses concitoyens. Amené à Paris avec deux autres magistrats du même corps, dont l'un,

(1) « Le 25 août 1753, a été baptisé Louis-Marie, fils de noble homme Jean-Baptiste de la Revellière, bourgeois de la ville d'Angers, licencié en lois, conseiller du roi, lieutenant-juge au siège royal des traites de Montaigu, et de demoiselle Marie-Anne Mallocheau, son épouse, né le jour précédent, dont a été parrain noble homme Jean-Baptiste Brunel, docteur en médecine, de la paroisse de Notre-Dame de Beaucyran, en Anjou, et marraine demoiselle Louise-Angélique Mallocheau, de cette paroisse, etc. DOCTRAN, curé de Montaigu. »

(Extrait des registres d'état-civil de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.)

Brevet de Beaujour, annonçait de grands talents, il fut condamné à mort par le tribunal de Fouquier-Tinville, tandis que son frère, dont il est ici question, était proscrit et fugitif. Ce dernier, né avec une constitution faible, éprouva, dès ses plus jeunes années, des maux dont la trace ne devait jamais s'effacer. Un prêtre fut chargé de lui enseigner les éléments du latin, pour le mettre en état d'entrer au collège. Cet homme cachait sous un extérieur douxereux l'excessive violence de son caractère; à la moindre faute, il frappait son élève de coups terribles dans le dos et dans l'estomac. Bientôt la contrainte et la douleur lui déformèrent l'épine dorsale; sa poitrine cruellement gênée ne put se développer et le condamna à des souffrances qui n'ont fini qu'avec sa vie. Quand ses parents découvrirent la cause du mal, il était déjà irrémédiable. Echappé trop tard à ces durs traitements, le jeune Revellière-Lépeaux, après avoir passé sous un autre maître, alla rejoindre son frère aîné au collège de Beaupreau, en Anjou, et acheva ses classes chez les Oratoriens d'Angers. Il se fit ensuite recevoir licencié en droit à l'université de cette ville. Décidé par le vœu de sa famille à suivre la carrière du barreau, il partit pour Paris à l'âge de vingt-deux ans, prêta serment d'avocat au parlement et entra chez un procureur, nommé Potel, homme excellent, qui, voyant son peu d'aptitude pour la pratique, le laissa suivre la pente naturelle de son esprit, qui l'entraînait irrésistiblement vers les sciences morales et politiques. Le goût des beaux-arts et surtout de la musique ne tarda pas à lui inspirer celui de l'italien, qu'il apprit à parler, en peu de temps, avec beaucoup d'aisance et de pureté. Un ami de collège, depuis député à l'Assemblée constituante et à la Convention, Leclerc (de Maine-et-Loire), vint le trouver à Paris; il était passionné pour la musique et la savait fort bien. Ils échangeèrent ensemble des leçons de composition et d'italien. Les chants énergiques de Gluck excitaient leur enthousiasme; ils parcouraient les collections de tableaux, visitaient les monuments publics, et, mêlant l'étude des arts à

celle de la philosophie, ils sentaient fermenter dans leurs âmes le germe des sentiments républicains. Aussi Revellière-Lépeaux fut-il sur le point de passer en Amérique, pour suivre les drapeaux des insurgents.

Une circonstance accidentelle fit échouer ce projet; renonçant dès lors à la jurisprudence, pour laquelle il n'était pas né, il retourna dans sa famille. Après y avoir passé un an, il revint à Angers, séjour de sa première jeunesse, où il avait conservé de nombreuses liaisons, et bientôt après il épousa M^{lle} Boyleau de Chandoiseau, fille d'un propriétaire du pays (1). Ils habitèrent Nantes pendant quelque temps; mais des raisons de famille les ayant rappelés en Anjou, ils firent bâtir à la campagne une petite maison assez agréable, où ils vécurent plusieurs années, se bornant à la société de leur famille et d'un petit nombre d'amis. M^{me} Revellière-Lépeaux avait pris, de bonne heure, un goût très vif pour l'étude des plantes, et s'y était livrée avant son mariage; elle communiqua ce goût à son mari, en lui donnant les premiers principes de la science. Devenu membre d'une société, encore peu nombreuse, de botanophiles, qui s'était formée à Angers, à la mort du professeur, il fut vivement sollicité, par les associés et par les étudiants de l'université, de continuer le cours annuel de botanique. Leurs instances le déterminèrent; il entreprit cette tâche, qu'il regardait comme au-dessus de ses forces, et s'attacha surtout à faire aimer la science, en développant les conceptions à la fois poétiques et profondes dont le génie de Linné l'a enrichie. Doué d'une élocution facile et animée, il vit chaque jour s'accroître le nombre de ses auditeurs. Le jardin où il donnait ses leçons devint bientôt

(1) « Le 13 février 1781, maître Louis-Marie de la Revellière (-Lépeaux), fils de maître Jean-Joseph de la Revellière, conseiller du roi, lieutenant-juge des traittes et maire de cette ville, et de dame Marie-Anne Mallocheau, son épouse, de cette paroisse, a épousé, dans la paroisse de Favraye, cloîtres de la Rochelle, demoiselle Jeanne-Marie-Mélanie-Victoire Boyleau de Chandoiseau, fille de maître Louis Boyleau, conseiller du roi, juge au greffe à sé de Vibiers, et de dame Françoise-Renée Courandin, son épouse, de ladite paroisse de Favraye. P.-J. POTIER, curé de Montaigne. » (Ibid.)

un établissement municipal, et c'est aujourd'hui, dans son genre, l'un des plus beaux de la France. Cependant M. et M^{me} Revellière-Lépeaux avaient pris depuis longtemps, avec quelques amis, la résolution d'aller chercher la liberté en Suisse ou aux Etats-Unis d'Amérique. L'un d'eux, M. Pilastre, depuis constituant, conventionnel, législateur, et qui siégeait encore en 1823 au côté gauche de la chambre des députés, avait séjourné en Suisse, pour étudier l'état du pays—L'Amérique allait obtenir la préférence, quand les événements de 1789 vinrent couper court à ces projets. Nommé syndic de sa commune, et membre de l'assemblée bailliagère d'Angers, Revellière-Lépeaux y fut élu à l'unanimité, moins une voix, troisième député du tiers aux Etats-Généraux (1). Il y montra, lors de la vérification des pouvoirs, l'indépendance de ses opinions; et leur tendance républicaine se manifesta par son opposition à ce que le titre de prince fut accordé aux membres de la famille régnante, par son vote pour la devise du drapeau des gardes nationales : *La Liberté ou la Mort*, etc. Il prédit cependant que la chute du trône serait funeste à la liberté, et se prononça pour la non réélection des députés à la législature suivante. Ne voulant ni pactiser avec sa conscience, ni violer ses engagements, il évita de s'associer à aucun parti. Le duc d'Orléans fit pour l'entraîner dans le sien d'inutiles tentatives. De retour dans ses foyers, Revellière-Lépeaux fut élu membre de l'administration départementale, et ensuite appelé aux fonctions de juré près la Haute-Cour nationale qui siégeait à Orléans; il n'y parut que dans une facile affaire où l'accusé fut même acquitté. Au mois d'août 1792, il revint à Angers, fut nommé adjudant-général

(1) Dans une lettre confidentielle, du 23 mars 1790, écrite au garde des sceaux Barentin par le lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers, Marie-Joseph Milscent, qui venait lui-même d'être élu député aux Etats-Généraux, on lit cet article : « Le troisième député est M. Revellière de Lépeaux, âgé d'environ trente-trois ans, d'une santé extrêmement faible, mais rempli d'esprit; le plus parfait honnête homme, mais un peu fort dans ses idées et préoccupé du grand système d'égalité entre tous les hommes. » (*Archives nationales, à Paris.*)